

Les infos de la Ville de Seraing

NOUVEAU COMITÉ DE CONCERTATION: UN ASSOUPPLISSEMENT DE CERTAINES MESURES MAIS UN PROLONGEMENT DE PLUSIEURS AUTRES!

Le Comité de Concertation s'est réuni une nouvelle fois le vendredi 5 février 2021 pour faire le point sur la situation en Belgique. Il en a profité pour annoncer de nouvelles mesures:

1. Les maisons dans les villages de vacances, les parcs de bungalows et les campings peuvent rouvrir leurs portes dès le 8 février 2021;
2. Les coiffeurs et les barbiers ont l'autorisation de rouvrir leur salon, dès le 13 février 2021, mais devront respecter les conditions suivantes:
 - Le temps d'attente doit être de 10 minutes entre deux traitements pour le nettoyage et la désinfection de la zone de traitement;
 - Ces professionnels seront dans l'obligation de travailler sur rendez-vous;
 - Les clients seront quant à eux obligés d'attendre à l'extérieur de l'établissement;
 - La ventilation doit être suffisante, en ouvrant notamment les fenêtres et les portes. Le caractère obligatoire ou non des détecteurs de CO2 sera précisé ultérieurement, via les protocoles;
 - Les services à domicile sont toujours interdits;
 - Les professionnels doivent également porter un masque chirurgical agréé CE, portés correctement (nez, bouche et menton, attachés derrière les oreilles) et remplacés après quatre heures d'utilisation intensive.
3. Dès le 13 février 2021, les parcs animaliers pourront rouvrir leurs portes;
4. Dès le 13 février 2021, les agents immobiliers professionnels auront l'occasion de reprendre les visites avec leurs clients;



5. Les métiers de contacts non médicaux (tatoueurs, esthéticiennes, salons de beauté, salons de massage et autres) pourront également reprendre leur activité le 1^{er} mars 2021 en suivant obligatoirement les règles établies pour les coiffeurs et les barbiers (voir ci-dessus).

La Ville de Seraing vous rappelle également que les règles établies le 28 octobre dernier doivent être respectées et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Pour connaître la liste de ces mesures, elle vous invite à consulter sa page dédiée à la lutte contre le coronavirus: <https://www.seraing.be/coronavirus/>

La Ville de Seraing vous rappelle également que les consignes d'hygiène personnelle ainsi que les mesures de distanciation sociale restent les meilleures actions que chacun doit respecter. Leur strict respect par tous, des plus jeunes aux plus âgés, est une nécessité pour contrer le virus. Le sens civique de chacun et l'esprit de solidarité envers les plus faibles sont indispensables.

L'ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX, PRÉVU INITIALEMENT FIN DÉCEMBRE 2020/DÉBUT JANVIER 2021, A DÉBUTÉ LE 9 FÉVRIER

En décembre dernier, la Ville de Seraing a annoncé des travaux d'abattage sur les arbres situés sur le côté Est de la rue de Rotheux.

Ceux-ci étaient prévu fin décembre 2020/début janvier 2021 par une société spécialisée.

Finalement, le chantier a débuté le mardi 9 février 2021 et durera environ deux à trois semaines.

A noter qu'il pourrait entraîner une fermeture de courte durée si la sécurité devait l'imposer.

Pour rappel, ces travaux ont été mis en place par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) par mesure de précaution (sécurisation de la route de Rotheux) et dans l'objectif de créer une lisière étagée favorable à la biodiversité.



Pour plus d'informations sur le sujet, la Ville de Seraing vous invite à vous rendre sur son site internet: www.seraing.be